





# ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE UN ACADEMIA ET FONDATION JOSEPH BASHO

## Entre les soussignés :

ACADEMIE DE L'UNION DES NATIONS, « UN ACADEMIA » en sigle sise, 15 Avenue Haute tension, Quartier Joli Parc, Commune de Ngaliema, Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo Représentée par son Promoteur et Président du Conseil d'Administration, ZIGABE Justin.

### *Et d'autre part :*

FONDATION JOSEPH BASHO, « JBA » en sigle, et œuvrant publiquement également sous YesBanana, en sigle YesB, sise, 11 Avenue de la Presse, Immeuble Moanda, entrée B, 1è niveau, Commune de Gombe, Kinshasa, R.D. Congo, représentée par METOU'OU AFANA Stéphane R.P, Directeur des Programmes a.i.

#### **PREAMBULE**

- 1) Étant entendu que le but de l'Académie de l'Union des Nations est de transformer les « Ressources Humaines » en « Personnes Ressources » capables d'accompagner les projets de développement durable, de création et d'innovation par une nouvelle dynamique en matière de formation technico-professionnelle spécialisée, pour répondre aux besoins des entreprises, des ONGs, et de la fonction publique de chaque pays cible tel que les missions de l'Académie de l'Union des Nations.
  - En outre, entendu que UN ACADEMIA s'inscrit dans la professionnalisation de l'enseignement supérieur et universitaire visant à développer la formation professionnalisante dont la société et l'université ont besoin pour leur développement.
  - Et développe son enseignement en trois programmes de formation, dont:
  - a. UN Academia Center
  - b. UN Academia Technical Institute
  - c. UN Academia Advanced College
- 2) Étant attendu que la Fondation JBA est une association sans but lucratif ayant comme mission principale est de promouvoir l'éducation formelle et professionnelle ainsi que contribuer au développement du continent et du pays. Elle œuvre dans l'amélioration de la qualité de l'éducation et s'est spécialisée dans la conception des auditoires virtuels incluant les services ci- après :
- éducation en ligne à partir de la plateforme YesBanana (YesB, dans la suite) avec fourniture de la connexion internet aux apprenants moyennant un paiement.

- espace virtuel pour dispenser des cours en ligne sans fourniture de la connexion internet aux apprenants.
- fourniture des services de la bibliothèque virtuelle YesB
- accompagnement des apprenants en groupe ou individuellement à la maison ou en ligne
- stage et accompagnement professionnel (physique ou/et online)
- *Mobilisation conjointe de fonds pour la promotion de l'éducation.*

Étant entendu que la Fondation JBA possède d'autres services associés intéressants pour la visibilité, tels que:

- Impression personnalisée sur tout support et en qualité et quantité industrielle (Papier, cahier, bloc-notes, livres, T-shirt, bâche, chemises, etc. en broderie ou sublimation)
- Couverture évènementielle par le service de photographie, réalisation des documentaires principalement relatifs à l'éducation et à la recherche.
- 3) Il a été décidé de commun accord d'adopter le présent accord de partenariat pour une collaboration technique, professionnelle et humanitaire en vue de permettre à UN ACADEMIA et la Fondation Joseph d'accomplir leurs missions.

## Article 1 : Objet de l'Accord.

Conformément aux dispositions du présent accord, l'Objet de cette Accord est de décrire l'intention des parties dans le cadre de leur collaboration potentielle à bâtir sur la base des objectifs suivants :

- 1. Développer un réseautage institutionnel et de complémentarité.
- 2. Assurer l'accompagnement technique pour l'éducation à distance.

# Article 2 : Obligations des parties

Dans le cadre de cet Accord, la Fondation Joseph s'engage à :

- 1. Mettre en place l'académie virtuelle (Bureaux, auditoires et bibliothèques) pour UN ACADEMIA avec fourniture de la connexion internet aux apprenants, moyennant un paiement. Un annexe déclinant les modalités de paiement sera développé et fera partie intégrante de ce contrat.
- 2. Renforcer la capacité de l'équipe UN ACADEMIA VIRTUEL dans le mode d'utilisation de l'espace Yesbanana à sa disposition,
- 3. Assuré la visibilité de UN ACADEMIA par ses activités connexes (les impressions et la couverture des évènements).

# De son côté l'UN ACADEMIA S'engage à :

- 1. Disponibiliser son programme de formation à distance
- 2. Mettre en place une intelligence marketing pour attirer le plus grand nombre des apprenants à distance.
- 3. Disponibiliser son personnel scientifique et professionnel pour répondre à l'offre de formation de renforcement de capacité sur « la technique d'accompagnement d'une formation à distance sur la plateforme « yesbanana.org » et sous domaine « ecoles.yesbanana.org »
- 4. Présenter à la Fondation Joseph les états de besoins des imprimables et ses programmes pour chaque événement qui nécessite une couverture médiatique.

D'un commun accord UN ACADEMIA et la Fondation Joseph acceptent de promouvoir les objectifs et des activités de chacune des parties.

## Article 3 : Dispositions financières.

Pour chaque session de formation programmée ou proposée par UN ACADEMIA; 50 % de frais d'admission à UN ACADEMIA VIRTUEL seront versés dans le compte bancaire de Fondation JBA. Un numéro de compte bancaire sera communiqué dans une correspondance séparée.

Pour ce qui est des imprimables et la couverture des évènements ; un budget sera proposé par Fondation Joseph pour approbation par UN ACADEMIA.

#### Article 4 : Modalités, durée et début de l'accord.

Le présent accord est rédigé en trois exemplaires originaux et est conclu pour la durée initiale de deux ans (2 ans). Il prend effet, à la date de sa signature. Il pourra être renouvelé à la demande de deux parties.

Il peut, toutefois, être dénoncé par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis d'un mois. La révision du présent accord peut être demandée à tout moment par chacune des parties

La revision du present accord peut être demandée à tout moment par chacune des parties contractantes et soumise à nouveau aux instances compétentes de deux établissements. Elle donnera alors lieu à un avenant.

Aucune modification ne saura cependant produire d'effet sans la signature de cet avenant. Il est convenu, pour des raisons pratiques de fonctionnement, que toute révision et dénonciation ne prendront effet qu'après avis et signature d'un nouveau protocole d'accord entre les deux parties.

## Article 5 : Non-concurrence, confidentialité, sécurité et gestion des données.

- 1. UN ACADEMIA s'interdit, pendant la durée du Contrat et pendant une durée d'essai d'un (1) an , pour quelque cause que ce soit, de développer, distribuer, proposer, promouvoir des services similaires à ceux de la Fondation JBA ou de sa marque publique YesB.
- 2. UN ACADEMIA et Fondation JBA s'engagent à respecter et à préserver la confidentialité de toutes informations confidentielles échangées entre elles dans le cadre de l'exécution du présent contrat de partenariat
- 3. Pour les informations confidentielles notamment les données individuelles des personnes inscrites sur la plateforme, la Fondation JBA s'engage à :
- (a) ne pas divulguer les Informations Confidentielles d'une quelconque manière à un tiers, sans le consentement préalable et écrit de la Partie émettrice, à d'autres fins que celles strictement nécessaires à l'exécution du Contrat.
- (b) garantir la sécurité des données personnelles grâce aux services reçus des compagnies expérimentées dans le domaine pour sécuriser les informations individuelles et bancaires des

personnes inscrites sur la plateforme. Bien que la plateforme ait mis des garde-fous nécessaires pour cette sécurité, la Fondation ne sera pas responsable des attaques et dégâts collatéraux en cas de cybercriminalité qui craqueraient la sécurité en place et cela avant la période que le Fondation ne se réalise de l'attaque et en période du déploiement des efforts pour remédier à la situation.

(c) informer directement et exiger une collaboration extrême pendant la période cybercriminalité afin de limiter les effets négatifs. Et pour ainsi prévenir ces attaques, il serait demandé aux partenaires de modifier ses mots de passe chaque deux mois en temps normal et immédiatement en cas d'attaque.

(d) envoyer à tous les inscrits sur la plateforme des communications et messages respectant l'éthique et acceptés comme légaux et éducatifs ou commerciaux sous forme publicitaire émanant des partenaires de la Fondation JBA aux fins d'aider la Fondation à la levée de fonds pour remplir ses objectifs d'améliorer la qualité de l'éducation.

## Article 6 : Droit applicable et attribution de juridiction

L'interprétation et l'exécution des dispositions du présent protocole d'accord sont soumises au droit Congolais de la RDC.

Tout différend ou litige né à l'occasion du présent protocole d'accord, portant sur son application, son interprétation et/ou les responsabilités encourues, et qui n'aurait pu être réglé à l'amiable ou par réconciliation par les parties, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de grande instance de Kinshasa.

Notons que les Parties font élection de leur domicile à leurs adresses respectives indiquées dans le présent Contrat.

Fait à Kinshasa, le ..... juin 2020

Lu et approuvé par les deux parties,

Pour « UN ACADEMIA »

Pour la Fondation JBA

ZIGABE Justin Promoteur N° Contact : +243976317080

E-mail: info@unpe.org

Site: www.unpe.org

METOU'OU AFANA Stéphane R.P, Directeur des Programmes a.i. N° Contact: +243 976 632 858 E-mail: direction@yesbanana.org site: www.ecoles.yesbanana.org et

www.yesbanana.org